

Communiqué



Les dirigeants de Tonga expriment leur solidarité avec le mouvement pour l'interdiction des mines terrestres et avec les Nations du Pacifique touchées par des restes explosifs de guerre

Nuka'alofa, Tonga, le 7 octobre 2011 – « Tonga envisage d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de mines anti-personnel », a déclaré Son Altesse Royale le Prince Mired Raad Al Hussein de Jordanie, après avoir conclu une visite de deux jours à l'île nation du Pacifique. « Bien que Tonga n'est pas affectée par les risques de restes explosifs des conflits passés, le pays connaît bien les méfaits causés par les mines antipersonnel car ses soldats ont servi dans des pays fortement touchés par les mines, comme l'Afghanistan et l'Irak », a déclaré le Prince Mired. « En outre, les dirigeants de Tonga m'ont exprimé leur solidarité avec les autres Nations du Pacifique qui sont touchées par des restes explosifs de guerre ».

Le Prince Mired a visité le Royaume de Tonga du 5 au 7 octobre pour des réunions avec le Premier Ministre, Lord Tu'ivakano ; le Ministre de la Justice, Clive Edwards ; le Commandant intérim des Services de Défense de Tonga ; et la Présidente de la Société de la Croix-Rouge de Tonga.

« L'accession de Tonga à ce traité historique amènerait la Convention à un pas plus proche de l'adhésion universelle dans le Pacifique et donnerait un nouvel élan au mouvement mondial pour éradiquer les mines antipersonnel », a déclaré le Prince Mired.

À ce jour, 13 sur 16 États membres du Forum des îles du Pacifique ont accédé ou ratifié la Convention, aussi connue comme la *Convention d'Ottawa*, interdisant les mines antipersonnel et obligeant les États à nettoyer les zones minées, détruire les stocks existants et aider les survivants.

« Je suis heureux de constater que le Royaume de Tonga pourrait bientôt prendre sa place comme un membre égal de la famille des États engagés à mettre fin aux souffrances et aux accidents causés par des mines antipersonnel », a ajouté le Prince. « Je serais ravi si l'accession de Tonga pouvait se produire dès la Onzième Assemblée de la Convention des États parties au Cambodge ». La Onzième Assemblée des États parties, ou 11AEP, aura lieu du 27 novembre au 2 décembre 2011, à Phnom Penh.

La visite du Prince Mired a été l'effort le plus récent d'une campagne mondiale visant à engager, à un niveau élevé, les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Cette campagne a également vu le Ministre PRAK Sokhonn en tête d'une mission à Singapour le 4 octobre, pour exhorter les dirigeants de ce pays à accroître leur engagement dans le mouvement anti-mines. Le Ministre PRAK Sokhonn présidera la 11AEP, un événement mondial qui mettra en évidence la nécessité de poursuivre les efforts de déminage et aider les survivants dans l'Asie du Sud-Est et d'autres pays du monde touchés par les mines.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

La Convention a été adoptée à Oslo en 1997 et signée la même année à Ottawa. Elle est entrée en vigueur en 1999.

À ce jour, 157 États sont parties à la Convention et 153 d'entre eux ne possèdent plus de stocks de mines. Le pays le plus récent à adhérer a été Tuvalu le 13 septembre 2011, portant ainsi pratiquement une acceptation universelle de la Convention dans le Pacifique. Dans le Pacifique,

AP Mine Ban Convention Implementation Support Unit

GICHD | 7bis, avenue de la Paix | P.O. Box 1300 | 1211 Geneva 1 | Switzerland | t. + 41 (0)22 906 16 56
f. + 41 (0)22 906 16 90 | isu@apminebanconvention.org | www.apminebanconvention.org

hormis Tonga, les États fédérés de Micronésie et la République des Îles Marshall n'ont pas encore adhéré à la Convention.

Plus de 44.5 millions de mines ont été détruites par les États parties. En outre, 34 sur 50 États qui ont produit des mines antipersonnel, sont désormais soumis à l'interdiction de production imposée par la Convention. Les États non parties ont placé un moratoire sur la production et / ou le transfert des mines.

Le déminage a permis que des millions de mètres carrés de terres qui étaient autrefois considérés comme dangereux soient à nouveau utiles à des activités normales. 16 sur 54 États parties qui avaient signalé avoir des zones minées, ont désormais terminé le déminage.

###

Pour plus d'informations ou entrevues sur tout aspect de la Convention veuillez écrire à : ISU@APMineBanConvention.org, ou appeler Laila Rodriguez au +41 (0) 22 906 1656. Suivez la Convention sur notre [site d'Internet](#), [Facebook](#), [Flickr](#) ou [Twitter](#).